

800, Place Victoria, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-3699-2009 Phase 2

Date : 5 juin 2015

| HEURE | REMARQUES |
|--------------|---|
| 9 h 01 | Reprise de l'audience du 4 juin 2015 |
| 9 h 01 | Lecture du protocole d'ouverture par la greffière-audicière |
| 9 h 02 | Argumentation finale du Coordonnateur par M ^c Carolina Rinfret |
| 9 h 15 | Intervention de M ^c Pierre D. Grenier. Il éprouve un malaise à ce que M ^c Rinfret fasse de la preuve en plaidoirie puisqu'elle cite des extraits de documents qui n'ont pas été déposés en preuve |
| 9 h 16 | M ^c Paule Hamelin (ÉLL-EBM) partage le même point de vue que M ^c Grenier. Elle ajoute qu'il aurait été pertinent que lesdits extraits soient déposés |
| 9 h 17 | M ^c Rinfret indique qu'elle ne fait pas de preuve, mais qu'elle argumente en se référant à des documents publics |
| 9 h 19 | La Régie tranche à l'effet qu'il n'y a rien de nouveau dans l'argumentation de M ^c Rinfret et que les extraits des documents auxquels elle réfère sont publics |
| 9 h 19 | M ^c Hamelin indique qu'il serait apprécié d'avoir au moins les références des extraits des projets de loi utilisés pour soutenir qu'il y a eu discussions sur l'importance de l'harmonisation |
| 9 h 19 | M ^c Marc Turgeon demande à M ^c Rinfret s'il est possible de fournir les références |
| 9 h 21 | Après vérification, M ^c Rinfret informe ne pas avoir les références sous la main, mais qu'elles seront fournies incessamment |
| 9 h 22 | Poursuite de l'argumentation finale du Coordonnateur par M ^c Carolina Rinfret |
| 10 h 03 | Fin de l'argumentation finale du Coordonnateur par M ^c Carolina Rinfret |
| 10 h 03 | Questions par M ^c Louise Rozon à M ^c Rinfret |
| 10 h 08 | Fin des questions par M ^c Louise Rozon à M ^c Rinfret |
| 10 h 08 | L'audience est suspendue pendant 5 minutes |
| 10 h 16 | Reprise de l'audience |
| 10 h 17 | Argumentation finale d'ÉLL-EBM par M ^c Paule Hamelin |
| 10 h 45 | Fin de l'argumentation finale d'ÉLL-EBM par M ^c Paule Hamelin |
| 10 h 45 | L'audience est suspendue jusqu'à 11 h 05 |
| 11 h 07 | Reprise de l'audience |
| 11 h 07 | Argumentation finale de RTA par M ^c Pierre D. Grenier |
| 12 h 08 | Fin de l'argumentation finale de RTA par M ^c Pierre D. Grenier |
| 12 h 08 | Questions par M ^c Louise Rozon à M ^c Grenier |
| 12 h 17 | Fin des questions par M ^c Louise Rozon à M ^c Grenier |

PROTOCOLE D'OUVERTURE
AUDIENCE DU 5 JUIN 2015

DOSSIER : R-3699-2009 PHASE 2

Demande d'Hydro-Québec par sa direction Contrôle des mouvements d'énergie dans ses fonctions de coordonnateur de la fiabilité au Québec visant l'adoption des normes de fiabilité et l'approbation des registres identifiant les entités et les installations visées par les normes et le guide des sanctions

Les Régisseurs désignés dans ce dossier sont : M^e Marc Turgeon (Président de la formation), de même que M^e Louise Rozon et Mme Françoise Gagnon

Le procureur de la Régie est : M^e Pierre Rondeau

La requérante est :

HYDRO-QUÉBEC (le Coordonnateur)
Représentée par M^e Carolina Rinfret

Les intervenants de la phase 2 qui participent à la présente audience sont :

ÉNERGIE LA LIÈVRE S.E.C. ET ÉNERGIE BROOKFIELD MARKETING S.E.C. (ÉLL-EBM)
Représenté par M^e Paule Hamelin *présente*

RIO TINTO ALCAN INC. (RTA)
Représentée par M^e Pierre D. Grenier *présent*

Y A-T-IL D'AUTRES PERSONNES DANS LA SALLE QUI DÉSIRENT PRÉSENTER UNE DEMANDE OU FAIRE DES REPRÉSENTATIONS AU SUJET DE CE DOSSIER?

Je demanderais par ailleurs aux parties de bien s'identifier à chacune de leurs interventions pour les fins de l'enregistrement.

Aussi, auriez-vous l'obligeance de vous assurer que votre cellulaire est fermé durant la tenue de l'audience. Merci.

Début: 9 h 01

Fin: 12 h 38